

## 6,4,2 PORTRAITS, AUTO PORTRAITS

### LES BORDES-SUR-ARIZE (09) - DE JANVIER À JUILLET 2019

## RÈGLEMENT

#### Article 1 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : INTRODUCTION

Organisé par l'Association Jaipat, en partenariat avec les acteurs locaux, **6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS** propose de faire se rencontrer et se confronter les arts du conte, les arts visuels et l'univers de l'art contemporain en territoire rural.

Ces dernières années, de nouveaux outils de diffusion numérique se sont développés : réseaux sociaux, téléphones portables, outils connectés, sites internet, blogs... Très vite, leur usage s'est accompagné de la circulation d'un nombre croissant d'images de soi, de son quotidien, de son intimité, de son histoire. Ce phénomène est-il le reflet d'une époque qui cherche à se définir ou revendique une individualité de plus en plus forte ? S'agit-il simplement de nouvelles interprétations du regard que l'humanité porte sur elle-même depuis toujours ?

**6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS** propose aux artistes contemporain(e)s et au public d'explorer différents modes de narration autour de l'identité, allant du récit personnel à la représentation de l'image de soi ou des autres, de son environnement ou de son histoire.

#### Article 2 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : LE PROGRAMME

- de janvier à mai 2019 : *Récit de portrait*, ateliers d'éducation artistique mêlant oralité et écriture au RPI des Bordes-sur-Arize et de Sabarat animés par **Aude Lamarque**, conteuse
- de mars à mai 2019 : *Portraits-Autoportraits*, ateliers de créations visuelles et médiation autour de *Portraits-Autoportraits* au Collège André Saint-Paul au Mas d'Azil et avec les Alae RPI des Bordes-sur-Arize / Sabarat et de Daumazan, animés par un(e) artiste contemporain(e)
- du 3 mai au 15 juin 2019 : exposition *Portraits-Autoportraits* en partenariat avec LES ABATTOIRS-MUSEE FRAC OCCITANIE TOULOUSE au Temple des Bordes-Sur-Arize
- du 24 au 26 mai 2019 : la place Albert Ladevèze des Bordes-Sur-Arize prend des airs de Place du Tertre à Paris :
  - vendredi 24 mai à partir de 15h : restitution par les enfants de *Récit de portrait* avec **Aude Lamarque** ; installation avec l'artiste contemporain(e) des *Portraits-Autoportraits* des collégiens et des enfants des Alae ; vernissage de l'exposition *Portraits-Autoportraits* au Temple avec LES ABATTOIRS-MUSEE FRAC OCCITANIE TOULOUSE.
  - samedi et dimanche 25 et 26 mai de 10h à 19h : 5 artistes contemporain(e)s (dont l'artiste qui a travaillé avec les structures éducatives) exposent leurs *Portraits-Autoportraits* et croquent en direct les habitants, les visiteurs ou le village des Bordes-Sur-Arize ; les artistes amateurs des Bordes-sur-Arize révèlent eux aussi leurs images et figures ; *Récit de portrait* s'installe dans *LE BUS, espace culturel mobile* pour le week-end, en compagnie des *Portraits-Autoportraits* des collégiens et des enfants des ALAE.
  - dimanche 26 mai à 18h30 : tirage de la Tombol'Art (10 lots en rapport avec le thème du PORTRAITS – AUTO PORTRAITS)
- du 27 mai 2019 jusqu'au 6 juillet 2019 : *Récit de portrait* tourne dans le Réseau de médiathèques d'Arize-Lèze en compagnie des *Portraits-Autoportraits* des collégiens et des enfants des Alae.

#### Article 3 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : LES ARTISTES

La session 2019 est ouverte à 5 artistes professionnel(le)s et aux artistes amateurs du territoire. Le présent appel à projet ne concerne que les artistes professionnel(le)s. Les artistes amateurs seront sélectionnés dans un deuxième temps par les organisateurs. 1 seul(e) des 5 artistes professionnel(le)s animera des ateliers de création visuelle avec les structures éducatives du territoire (voir articles 6 et 8). Ces créations devront être réalisées avec des matériaux permettant une installation et/ou un accrochage en extérieur.

*L'appellation "artiste" est entendue pour un(e) individu(e) ou un collectif d'artistes. Le collectif est représenté par un artiste référent en règle vis-à-vis de toutes les prescriptions administratives et légales ou porté par une association également en règle vis-à-vis de toutes les prescriptions administratives et légales. Il est entendu que le collectif percevra la rémunération et les défraiements prévus à l'article 8 pour 1 seul artiste (à répartir entre les membres comme le collectif l'entend).*

#### Article 4 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : INSTALLATIONS ET CRÉATIONS IN SITU

Les 5 artistes professionnel(le)s sélectionnés et les artistes amateurs disposeront chacun d'un espace d'environ 5 m x 4 m sous la *Halle de la Place Ladevèze* aux **Bordes-sur-Arize**. Cet espace accueillera à la fois des œuvres déjà existantes et des moments de création/performance in situ avec le public, dans l'esprit d'une présentation vivante et animée autour des arts plastiques et dans une ambiance qui rappelle celle de la Place du Tertre à Paris. Le thème du *Portraits-Autoportraits* y sera abordé dans un sens large (portrait de soi, portrait des autres, portrait de son village, de sa ville, portrait imaginaire...). Toutes les médiums sont autorisés, du moment que leur pratique ne représente ni nuisance ni danger pour les visiteurs (croquis, dessin, aquarelle, papier découpé, sculpture, photographie, vidéo, peinture, gravure...).

L'Association Jaipat installera un câble entre chaque pilier de la Halle permettant de suspendre des œuvres légères à l'aide de chainettes ou de corde (non fournies par l'Association Jaipat). Chaque artiste devra prévoir son matériel pour l'accrochage et/ou le soclage de ses œuvres. Sur demande lors de la candidature de l'artiste, l'Association Jaipat pourra fournir des petites tables et des chaises pour l'accueil du public. Chaque artiste est libre de proposer lors de sa candidature une forme d'installation et/ou d'animation avec déambulation. Usage de l'électricité possible sur demande lors de la candidature.

**ATTENTION : La halle** (voir photo p.4) **est couverte mais non fermée et donc sensible aux éventuels coup de vent et fortes pluies. Elle n'est pas gardée la nuit. Un démontage sera donc nécessaire le samedi soir. Une installation « légère » est de ce fait vivement conseillée (par exemple avec des petits formats dans des caisses ou sur chevalets ou au contraire de très grand formats faciles à suspendre).**

#### Article 5 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : MONTAGE ET DÉMONTAGE

L'ouverture au public a lieu le **samedi 25 et dimanche 26 mai de 10h à 19h**

Le montage complet des œuvres et l'aménagement de l'espace sous la Halle seront effectués par les artistes **entre 9h et 10h le samedi 25 mai.**

Le démontage complet des espaces sera effectué par les artistes **entre 19h et 20h le dimanche 26 mai.**

#### Article 6 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : CALENDRIER DE PRÉSENCE

- Les artistes s'engagent à être présent(e)s aux **Bordes-sur-Arize les 25 et 26 mai 2019** du montage au démontage de leurs installations. Leur présence dès le 24 mai à partir de 15h est un plus mais ne présente aucun caractère obligatoire.
- Pour l'artiste animant les ateliers de créations visuelles et la médiation autour de *Portraits-Autoportraits* au Collège André Saint-Paul et avec les Alae RPI des Bordes-sur-Arize / Sabarat et de Daumazan un calendrier sera établi ultérieurement, sachant qu'ils devront démarrer au plus tôt le 11 mars 2019 et s'achever le 19 avril. **L'artiste s'engage à respecter ce calendrier et à être présent(e) aux Bordes-sur-Arize dès le 24 mai 2019 à partir de 15h** pour la restitution par les enfants de *Récit de portrait*, l'installation des *Portraits-Autoportraits* des collégiens et des enfants des Alae et le vernissage de l'exposition *Portraits-Autoportraits* au Temple avec LES ABATTOIRS-MUSEE FRAC OCCITANIE TOULOUSE.

#### Article 7 : : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : CONDITIONS GÉNÉRALES

Adhésion à l'Association Jaipat obligatoire (10 € et 5 € chômeur, minima sociaux)

Aucun frais de participation supplémentaire n'est demandé à l'artiste. Un contrat entre chaque artiste ou collectif et l'Association Jaipat sera signé une fois faite la sélection.

Les artistes s'engagent à être en règle vis-à-vis de toutes les prescriptions administratives et légales.

L'Association Jaipat est assurée en responsabilité civile et contre tout événement à caractère accidentel lié à la manifestation. Chacun est tenu s'il le souhaite de s'assurer pour tout autre risque.

#### Article 8 : : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : MODE DE PARTICIPATION, RÉMUNÉRATIONS ET DÉFRAIEMENTS

L'Association Jaipat prend en charge les relations avec les institutions, la recherche de financement, la communication (affiches, flyers, courriels), la diffusion d'un dossier de presse auprès des médias, et la réalisation d'outils de médiations pour le public.

L'Association Jaipat est l'interlocuteur privilégié des artistes engagés sur la **session 2019**. Elle assure la mise en relation entre les habitants et les artistes, entre professionnels et amateurs, entre les artistes et les associations partenaires et entre les artistes et les structures éducatives du territoire.

Les repas pris en charge par L'**Association Jaipat** sont des repas végétariens à base de produits locaux. Tout régime particulier devra être signalé lors de la candidature.

L'**Association Jaipat** se réserve le droit d'annuler ou de modifier la manifestation si le montant des financements attribués s'avérait insuffisant pour assurer la rémunération des artistes et autres frais de fonctionnement. Les artistes sélectionnés en seraient avisés par courriel.

➤ **6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : INSTALLATIONS ET CRÉATIONS IN SITU DU 25 AU 26 MAI 2019**

- **droit de représentation et de création** : 300 €
- **frais de déplacement** :  
 artiste résidant à moins de 30 kms des Bordes-sur-Arize : pas d'indemnisation  
 artiste résidant à + de 30 kms des Bordes-sur-Arize : 0,35 € /Km sur justificatif, maximum 80€
- **hébergement** : 1 nuit chez l'habitant sur place ou à proximité du 25 au 26 mai 2019
- **restauration** : 3 repas pris en charge par l'**Association Jaipat**, petit déjeuner à la charge de l'artiste  
*Prise en charge d'une nuit d'hébergement chez l'habitant et d'un repas supplémentaires si l'artiste est présent dès l'inauguration le vendredi 24 à 15h.*

➤ **6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : ATELIERS DE CRÉATIONS VISUELLES ET MÉDIATION AUPRÈS DES STRUCTURES ÉDUCATIVES**

- **honoraires (médiation et animation d'ateliers)** : Total : 270 €  
 Ateliers et médiation en ALae aux Bordes-sur-Arize : 5 x 1 h = 150 € (5 séances les jeudis de 16h30 à 17h30 - entre le jeudi 14 mars et le jeudi 18 avril)  
 Ateliers et médiation au collège du Mas d'Azil : 2 x 1h = 90 € (calendrier à définir entre le 11 mars et le 19 avril)  
 Préparation des ateliers : 1 x 1 h = 30 €
  - **frais de déplacement** :  
 artiste résidant à moins de 30 kms des Bordes-sur-Arize : pas d'indemnisation  
 artiste résidant à + de 30 kms des Bordes-sur-Arize : 0,35 € /Km sur justificatif ;
  - **hébergement** : chez l'habitant si nécessaire en fonction du calendrier et des horaires d'intervention
  - **restauration** : 2 repas/jour maximum pris en charge par l'**Association Jaipat** si nécessaire en fonction du calendrier et des horaires d'intervention. Petits déjeuners à la charge de l'artiste
- L'artiste s'engage à être présent(e) aux **Bordes-sur-Arize dès le 24 mai 2019 à partir de 15h** pour la restitution par les enfants de *Récit de portrait*, l'installation des *Portraits-Autoportraits* des collégiens et des enfants des Alae et le vernissage de l'exposition *Portraits-Autoportraits au Temple avec LES ABATTOIRS-MUSEE FRAC OCCITANIE TOULOUSE* puis jusqu'à la clôture de l'ouverture au public **6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS**.

➤ **6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : ANIMATION ET VENTES D'ŒUVRES DU 25 AU 26 MAI 2019**

Cette manifestation étant d'accès entièrement libre et gratuit, les artistes s'engagent à ne demander aucune rémunération au public pour leur participation aux animations.  
 Il(elle)s sont en revanche libres de vendre leurs œuvres en direct aux visiteurs pendant toute la durée de la manifestation et s'engagent le cas échéant à reverser 10% du montant de ces ventes à l'**Association Jaipat**.

**Article 9 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : SÉLECTION DES ARTISTES**

La commission artistique qui assure la sélection des artistes est placée sous la direction de **Jane Ivoire et Patricia Lefebvre**, directrices artistiques de l'**Association Jaipat**. Elle est composée de représentants des associations d'art contemporain partenaires, de professionnels des arts plastiques, d'amateurs d'art et de professionnels de l'éducation.

**Article 10 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : ÉCHÉANCE DE CANDIDATURE**

Réception des dossiers de candidature au plus tard **le 15 février 2019, par courriel uniquement ou par wetransfer**.

La sélection des participants se fera au plus tard le **16 février 2019**.

Les artistes sélectionnés seront avisés par courriel au plus tard le **18 février 2019**.

**Article 11 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : OUTIL DE MÉDIATION**

Un **Livret d'exposition** sera édité pour **6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS**. (sous réserve de son équilibre budgétaire).  
10 exemplaires seront remis aux participants et partenaires pour leur usage personnel. Les exemplaires restants seront vendus aux bénéficiaires de l'**Association Jaipat**.

**Article 12 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : MÉTÉO**

L'**Association Jaipat** se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de mauvais temps et d'adapter en conséquence les rémunérations forfaitaires prévues.

**Article 13 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : CESSIION DE DROITS DE REPRODUCTION**

Les artistes autorisent l'**Association Jaipat** à utiliser des images de leurs œuvres pour la promotion, la diffusion et la communication de la manifestation.

**Article 14 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : CALENDRIER DES PAIEMENTS**

L'**Association Jaipat** s'engage à verser leurs rémunérations et défraiements aux artistes si possible à l'issue de l'événement ou à défaut, au plus tard le 30 septembre 2019.

**Article 15 : 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS : DOSSIER DE CANDIDATURE**

à envoyer au plus tard le 15 février par courriel uniquement à [jaipat@wanadoo.fr](mailto:jaipat@wanadoo.fr)

Objet du courriel : 642PORTRAITS

Il doit se composer obligatoirement D'UN SEUL DOCUMENT AU FORMAT PDF uniquement comprenant :

- Fiche technique d'identification (page suivante)
  - 1 CV (2 pages maximum) et des images illustrant vos précédents travaux (1 page maximum – 3 liens directs maximum pour les vidéos) – 1 CV par artiste pour les collectifs
  - une note d'intention (une page A4 maximum) décrivant votre projet d'**installation et de création in situ du 25 au 26 mai 2019** et des images (croquis ou photos) pour l'illustrer (1 page maximum - 3 liens directs maximum pour les vidéos).
  - **uniquement si vous souhaitez mener le projet de création avec les enfants des structures éducatives**, une note d'intention (une page maximum) décrivant votre projet pour les **ateliers de créations visuelles et médiation** et 3 images (croquis ou photos) pour l'illustrer (1 page maximum - 3 liens directs maximum pour les vidéos). *Rappel : ce projet devra être réalisé avec des matériaux permettant une installation et/ou un accrochage en extérieur*
- Les dossiers trop lourds pour être expédiés par courriel (*mais qui ne doivent pas dépasser 2G*) peuvent être transmis par <https://wetransfer.com/> à l'adresse [jaipat@wanadoo.fr](mailto:jaipat@wanadoo.fr)
- Objet de l'envoi : 642PORTRAITS

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

La future nouvelle **PLACE DU TERTRE** :  
Halle de la Place Ladevèze  
des **Bordes-sur-Arize**  
avec ses piliers permettant  
l'aménagement des espaces de  
création et d'exposition  
pour le week-end du 25/26 mai 2019

**6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS 2019 - FICHE TECHNIQUE D'IDENTIFICATION**

À inclure à votre dossier pdf de candidature et à envoyer au plus tard le 15 février par courriel uniquement à [jaipat@wanadoo.fr](mailto:jaipat@wanadoo.fr) Objet du courriel : 642PORTRAITS

Les dossiers trop lourds pour être expédiés par courriel (*mais qui ne doivent pas dépasser 2G*) peuvent être transmis par <https://wetransfer.com/> à l'adresse [jaipat@wanadoo.fr](mailto:jaipat@wanadoo.fr)

Objet de l'envoi : 642PORTRAITS

Prénom :

Nom :

Pseudonyme :

Si COLLECTIF : Nom de l'Association et N° de Siret représentant le collectif :

ou Nom et Prénom de la personne représentant le collectif :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Site :

Discipline(s) pratiquée(s) :

Régime et n° d'identification professionnel (Agressa, Maison des artistes, autres...) :

Je souhaite mener le projet de création avec les enfants des structures éducatives (collège et alae) : Oui / Non

Expérience en accompagnement ou enseignement artistique avec des structures éducatives (écoles d'art, scolaires, collèges, lycée ou structures de loisirs) : Oui / Non

Si oui, nature des agréments ou formations (DRAC, DDCSPP, EDUCATION NATIONALE, BAFA...) et dans quel cadre votre expérience s'est-elle exercée ?

Autres informations que vous jugez importante et éventuellement matériel nécessaire :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement 6,4,2 PORTRAITS – AUTO PORTRAITS 2019 et en accepter les conditions.

Fait à

Le

Signature